

Coopération urbain rural

**Raisonner
l'approvisionnement local**

***Développement des GIEEF/ASGF
Sylv'ACCTES Rhône Alpes***



CRPF
Rhône-Alpes
CENTRE RÉGIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE





Raisonner l'approvisionnement local

Mode de coopération urbain/rural

Des enjeux importants :

Une pression croissante sur la ressource bois pour la construction et l'énergie

= sylviculture ?

Un besoin de financement pour accompagner un investissement durable (bois et services)

= le seul prix du bois peut-il tout payer ?

Les premiers effets du changement climatique déjà visibles

= une prise de risque accrue sur les productions possibles





Raisonner l'approvisionnement local

Mode de coopération urbain/rural

La forêt privée régionale en chiffres :

460 000 propriétaires pour 1,2 M ha
(2,6 ha par propriétaires en 4 à 6 parcelles)

46 000 propriétaires de + de 4 ha

4 600 propriétaires de + de 25 ha = 1 000 PSG pour 120 000 ha

10% des forêts privées sous document de gestion durable
(PSG, RTG, CBPS)

7% des forêts privées régionales certifiées PEFC



Coopération urbain / rural

**Raisonner
l'approvisionnement**

***Développement des GIEEF/ASGF
.Sylv'ACCTES Rhône Alpes***



CRPF
Rhône-Alpes
CENTRE RÉGIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE





Regroupement et production

La loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt adoptée le 13 Octobre 2014 crée un label :

Le Groupement d'Intérêt Economique Environnemental et Forestier (GIEEF)

Le but est de créer des entités de regroupements de la propriété privée pour la conduite d'une gestion forestière multifonctionnelle.





Regroupement et production

Qu'est-ce que labellise le GIEEF ?

(loi d'avenir art 69 section 4)

- Est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental forestier tout regroupement volontaire de propriétaires forestiers de bois et forêts relevant de l'article L. 311-1, quelle que soit sa forme juridique
- Les bois et forêts regroupés sont situés dans un territoire géographique cohérent d'un point de vue sylvicole, économique et écologique et constituent un ensemble de gestion d'au moins trois cents hectares ou, s'il rassemble au moins vingt propriétaires, d'au moins cent hectares
- Les propriétaires concernés doivent avoir adoptés un plan simple de gestion et s'engagent à mettre en œuvre ses préconisations





Regroupement et production

Développement des GIEEF par le CRPF Rhône Alpes ?

Lutter contre le morcellement

+

Gestion durable des forêts

(production de bois et de services)

=

ASGF + PSG Concerté/PEFC + Régisseur





Regroupement et production

Fonctionnement opérationnel

Conseil syndical



Appel d'offre pour la rédaction du PSG



Appel d'offre pour la mise en œuvre du PSG

Le prestataire retenu informe chaque propriétaires par courrier du démarrage de coupes ou de travaux sur leurs parcelles et leur propose 4 solutions :

1. Confier la réalisation de leurs coupes ou travaux à l'ASLGF
2. Confier leurs coupes ou travaux à une entreprise en particulier
3. Faire eux même leurs coupes ou travaux
4. Reporter à l'année suivante leurs coupes ou travaux





Regroupement et production

Les différents niveaux d'intérêts pour une massification de la gestion :

- Pour le propriétaire :
 - Un itinéraire sylvicole précis et adapté pour une valorisation économique et environnementale au plus juste, un investissement mutualisé.
- Pour l'ASLGF :
 - Un prévisionnel de coupes et travaux établis sur toutes les propriétés adhérentes pour une durée de 10 à 15 ans.
- Pour les professionnels :
 - Un volume de travail défini et régulier avec un seul interlocuteur en terme d'organisation et de suivi.

Pour résumer l'ASLGF se veut être le chaînon manquant entre les propriétaires et les maîtres d'œuvres.





Regroupement et production

- Appui au développement des GIEEF/ASGF par le CRPF RA:
 - Un cahier des charges pour donner des principes de fonctionnement homogènes garant des équilibres avec les structures préexistantes (groupement de sylviculteurs/syndicat/coopérative...)
 - Une convention cadre pour formaliser les principes de l'intervention du CRPF pour la création et le développement de GIEEF/ASGF
 - Structuration des GIEEF/ASGF au niveau régional par une offre de formation/conseil adaptée
 - Réflexion sur les différentes possibilités de création d'une offre de services (comptabilité notamment)





Regroupement et production

- Volonté CRPF RA : Pas de gestion des ventes de bois en directe par les GIEEF/ASGF
(pas de passage des produits des ventes par les comptes du GIEEF/ASGF)
- Il est important que le propriétaire garde l'entière décision sur la valorisation économique de son bois
- Cela n'empêche pas les réflexions sur
 - les ventes groupées
 - des formes de contrat d'approvisionnement adaptées
 - l'implication et la place des régisseurs dans les processus de ventes
 - la valorisation des services écosystémiques





Regroupement et production

- Volonté du CRPF RA pour les GIEEF/ASGF
- ✓ Fluidifier la mobilisation de bois par la planification
- ✓ Limiter les conflits d'usages
 - par une meilleure connaissance des marchés
 - par un investissement adapté (CC, potentialités forestières...)
- ✓ Garantir une production durable et adaptée par la certification et l'inscription dans les territoires locaux





Regroupement et production

Pour au final, se diriger vers une notion de « cluster » de GIEEF/ASGF

= Créer des synergies locales entre forestiers/industriels mais aussi société civile

Car la gestion forestière ne produit pas que du bois





Regroupement et production

Conclusion :

- La politique ASGF/GIEEF n'est pas le seul axe de travail du CRPF
- « Coup de projecteur » lié à l'effet loi d'avenir : GIEEF
- Le développement des ASGF est d'abord une réponse à une demande de propriétaires forestiers dans le cadre de problématiques de gestion forestières identifiées
- Les ASGF ne sont en aucun cas développées contre « des partenaires historiques » (syndicat, groupements de sylviculteurs, coopérative...)



SYLV'ACCTES RHÔNE ALPES, DES FORÊTS POUR DEMAIN

15

*Sylviculture d'Atténuation du **C**hangement **C**limatique et **s**ervices éco**S**ystémiques
Acteur local d'une problématique mondiale : la lutte contre le changement climatique*

SYLV'ACCTES RHÔNE ALPES, DES FORÊTS POUR DEMAIN

- Les forêts régionales sont source de services écosystémiques (biodiversité, atténuation du changement climatique, loisirs, protection contre les risques naturels...), qui font l'objet d'attentes fortes de la société.
- Les forêts régionales sont le foyer d'une activité économique durable adossée à une matière première renouvelable et locale

L'objectif de la nouvelle politique :

Mobiliser des crédits supplémentaires pour développer la gestion dynamique et durable des forêts productrices de bois d'oeuvre : pérenniser et/ou améliorer la production de services écosystémiques et approvisionner à long terme la filière bois régionale.

Forêt et carbone

Les forêts sont le 2ème puits de carbone à l'échelle mondiale....

.... mais le seul sur lequel l'homme peut avoir une influence négative (déforestation) ou positive (gestion forestière améliorée, boisement...)

- **« Sur le long terme, une stratégie de gestion durable des forêts visant à maintenir ou à augmenter le stock de carbone en forêt tout en approvisionnant la filière bois (grume, fibre et énergie) à un niveau de prélèvement durable, générera les bénéfices d'atténuation maximum ».**

4ème rapport du GIEC 2007

- **Une étude récente indique que le puits de carbone forestiers européen atteindra un pic d'ici 2030, les auteurs recommandent aux pays européens de se « doter de stratégie d'atténuation maximisant la séquestration biomasse et la substitution énergie/matière. »**

Nabuurs G.-J., et al. (10/08/2013): First signs of carbon sink saturation in European forest biomass. Nature Climate Change.

L'effet carbone de la forêt : les 3S



- **Séquestration** = carbone absorbé par la forêt



- **Stockage** = carbone stocké dans les produits bois



- **Substitution** = émissions de carbone évitées par l'usage du bois matériaux et/ou énergie

Aides régionales en faveur d'une gestion forestière dynamique et durable

- **Méthode**

- Territoire, concertation entre acteurs, projet de gestion forestière cohérent avec les objectifs du territoire

- **Outils**

- Un Projet Sylvicole Territorial (PST)
- Une entité régionale de gestion et de financement (Sylv'ACCTES Rhône Alpes, des forêts pour demain)



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

7 territoires pilotes



- Bugey et Haut Bugey (01)
- Ardèche Verte (07)
- PNR du Pilat (07-42)
- Bassin de Montélimar (26)
- Diois (26)
- Chambaran (38)
- Pays du Mont Blanc (74)

Depuis septembre 2013 :

Test de la démarche et rédaction
des premiers projets sylvicoles
territoriaux

Le Projet Sylvicole Territorial (PST)

Ses objectifs

- Formuler un projet de gestion forestière local s'appuyant sur l'importance de la production de bois d'oeuvre
- Intégrer les services écosystémiques dans les objectifs de sylviculture (biodiversité, paysage, climat, eau...)
- Synthétiser les contraintes techniques et économiques d'une sylviculture au regard de l'évolution climatique
- Analyser l'acte de gestion forestière au regard du développement durable

Le Projet Sylvicole Territorial

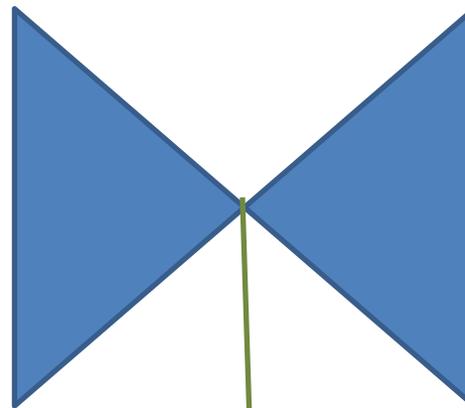
- Pour chaque territoire, il définit :
- Les enjeux forestiers du territoire
 - Les problématiques spécifiques au territoire pour gérer les forêts et contribuer au développement de la filière forêt-bois et à la « production » de services éco-systémiques (eau, paysage, protection, biodiversité, accueil...) (= « URGENCE » sylvicole)
 - Pour gérer ces forêts et résoudre les problématiques, identifier les 2 à 4 itinéraires sylvicoles à valoriser à l'échelle du territoire
- Décrire les itinéraires sylvicoles
 - Description dendrométrique de l'itinéraire
 - Description des interventions sylvicoles
 - Estimation des effets attendus des interventions et de l'itinéraire

SYLV'ACCTES RHÔNE ALPES, DES FORÊTS POUR DEMAIN

C'est quoi ?

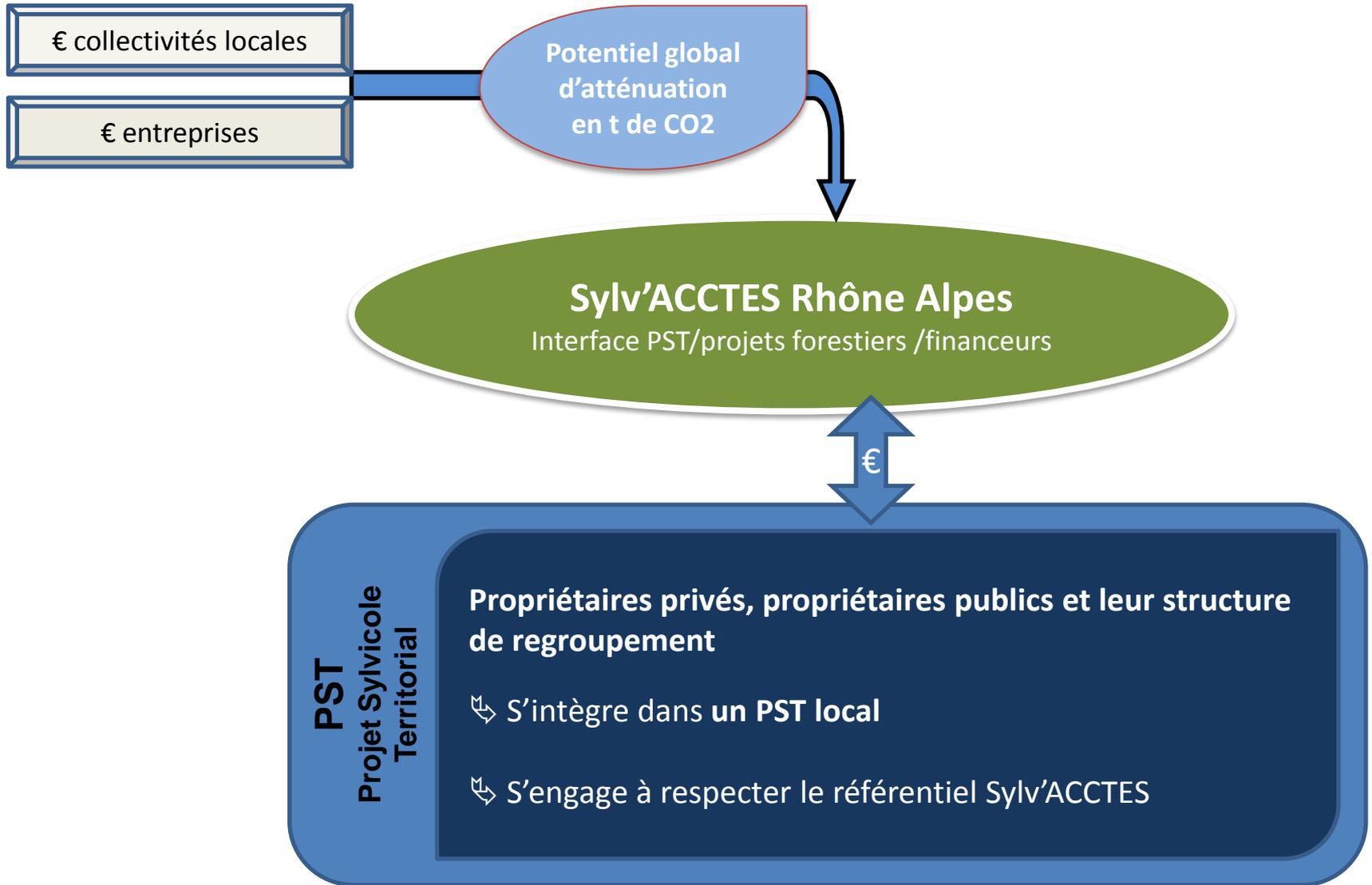
- **Une interface de financement entre**

**Des travaux forestiers
ayant fait preuve de leurs
qualités
climatiques/économique
s/
environnementales et
sociétales**



**Des financeurs souhaitant
améliorer localement leur
empreinte
climat/environnement**

Sylv'ACCTES



SYLV'ACCTES RHÔNE ALPES, DES FORÊTS POUR DEMAIN

- Proposition de création d'une association loi 1901
- Composée de 5 collèges :
 - Collège 1 : Membres fondateurs
 - Collège 2 : Entreprises publiques et privées
 - Collège 3 : Collectivités locales
 - Collège 4 : Porteur d'opérations sylvicoles
 - Collège 5 : Société civile (*CESER – commission environnement et transition énergétique*) et acteurs des domaines de l'énergie et du climat
- Dont le président et les vices présidents sont issus exclusivement du collège 1, 2 et 3

SYLV'ACTES RHÔNE ALPES, DES FORÊTS POUR DEMAIN

- Un conseil d'administration composé de 16 membres
- Assisté dans ses décisions par un comité scientifique et technique composé de :
 - **CRPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière
 - **ONF** : Office National des Forêts
 - **SERFOBE** : Service régional de la Forêt, du Bois et des Energies
 - **FRAPNA** : Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature
 - **LPO** : Ligue de Protection des Oiseaux
 - **REFORA** : Réseau Ecologique Forestier Rhône Alpes
 - **IRSTEA** : Institut national de Recherche en Science et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture
 - **FIBRA** : Fédération Interprofessionnel du Bois Rhône Alpes
 - 2 experts ès qualité foresterie
 - 2 experts ès qualité écologie



SYLV'ACCTES RHÔNE ALPES, DES FORÊTS POUR DEMAIN

- **Garantir la qualité des projets financés**
 - **Un référentiel pour certifier et contrôler les projets**
 - **Des outils d'analyses partagés et normés (carbone, biodiversité, vie dans les territoires)**
 - **Une charte éthique pour guider les réflexions et les évolutions de Sylv'ACCTES**

SYLV'ACCTES RHÔNE ALPES, DES FORÊTS POUR DEMAIN

Des objectifs à 5 ans

- 35 Documents de Projets Sylvicoles Territoriaux validés
- 10 000 hectares de forêts inscrits dans la démarche et gérés durablement
- Bénéfice d'atténuation potentiel régional à 5 ans :
~ 500 000 t de CO₂ séquestrées ou évitées

Les émissions liées à la consommation électrique annuelle de 330 000 familles

Sources : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie – Chiffres clés du CO₂ - 2010



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

SYLV'ACCTES RHÔNE ALPES, DES FORÊTS POUR DEMAIN

Sylviculture d'Atténuation du Changement Climatique et sErVICES écoSystémiques
Acteur local d'une problématique mondiale : la lutte contre le changement climatique